



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59197

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les réflexions du syndicat CFDT santé sociaux Moselle concernant le niveau des salaires conventionnels versés aux personnels du secteur sanitaire lucratif et libéral. En effet, mettant l'accent sur les importants écarts salariaux entre le secteur public et le secteur privé et rappelant que les salaires conventionnels versés dans ce dernier sont inférieurs au SMIC, ce syndicat souhaiterait voir fixer un salaire minimum conventionnel d'au moins 150 francs au-dessus du SMIC. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59197

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1753